



GDEM 74- GDM 73

Collaborations enseignants ATSEM

Comment favoriser un meilleur accueil des enfants en partageant les informations ?

Communication

Réalisé par Delphine GRÉLY – PEMF circonscription de Rumilly

Points de départ :

- ✓ **Les programmes de l'école maternelle de Mars 2015** : « *L'équipe pédagogique organise la vie de l'école en concertation avec d'autres personnels, en particulier les Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles). L'articulation entre le temps scolaire, la restauration et les moments où l'enfant est pris en charge dans le cadre d'accueils périscolaires doit être travaillée avec tous les acteurs concernés de manière à favoriser le bien-être des enfants et constituer une continuité éducative.* »
- ✓ **Le rapport IGEN/IGA « Les missions des ATSEM » de juillet 2017** : « *La réforme des rythmes scolaires de 2013 ayant induit un fort besoin d'encadrement et d'animation d'activités périscolaires, les ATSEM ont souvent été sollicités pour tenir ce rôle nouveau. Dès lors, ils sont devenus les adultes de référence pour les enfants au long de la journée ; ils le sont aussi pour les parents qui, le matin et/ou le soir, n'ont plus affaire à l'enseignant mais à l'ATSEM chargé du périscolaire, qui est, le plus souvent, celui affecté à la classe de leur enfant.* »
- ✓ **Les besoins repérés sur le terrain** : Un échange d'informations est nécessaire concernant les élèves entre les enseignants et les ATSEM qui interviennent auprès des élèves en classe, et qui assurent souvent la prise en charge en périscolaire.

Objectifs ou compétences visées :

- Mettre en place un moment quotidien dédié au partage d'informations entre l'enseignant et l'ATSEM

Démarches

Quelles types d'informations partager ?

- ✓ Partage d'informations :
 - d'ordre général sur le rythme, le quotidien de l'élève, données par les parents : Cantine, garderie ou pas ? Qui viendra le chercher ? A passé une mauvaise nuit, a mal au ventre, ...
 - plus personnelles sur le plan familial de l'enfant : séparation des parents, décès d'un proche, hospitalisation, déménagement, ...
 - sensibles : informations concernant des éventuelles difficultés d'apprentissage, handicap, mise en place d'informations préoccupantes

- ✓ Partage des ressentis sur les élèves :
 - « Aujourd'hui, je le sens triste. »
 - « Il me semble fatigué. »
 - « Je trouve qu'il est moins timide qu'en début d'année. »
 - « J'ai l'impression qu'il prend confiance en lui. »

- ✓ Partage des observations des comportements, des réussites, des difficultés relevées durant les activités en classe :
 - De l'enseignant à l'ATSEM : « Tu feras bien attention, un tel enfant utilise sa main gauche pour écrire. »
 - De l'enseignant à l'ATSEM : « Un tel enfant dénombre systématiquement le nombre de points quand nous jouons avec un dé. Tu veilleras à l'encourager à reconnaître la constellation sans dénombrer. »
 - L'enseignant veillera à informer l'ATSEM de l'étayage qu'elle doit apporter selon les élèves.
 - De l'ATSEM à l'enseignant : « Quand j'ai animé le jeu que tu m'avais confié, j'ai remarqué que X ne parvenait pas à déplacer son pion sur la piste. »

Conditions indispensables pour cette action :

- ✓ La communication doit se faire dans les deux sens en toute confiance, et sous le respect de la confidentialité.

- ✓ Ces temps d'échanges doivent se faire de manière informelle uniquement à l'oral.

Bilan : observations, difficultés rencontrées, questions des enseignants

- ✓ Difficulté de ritualiser un temps quotidien pour s'échanger les informations entre enseignants et ATSEM. Il apparaît important de se mettre en relation avec les mairies pour envisager, dans l'emploi du temps des ATSEM, l'institutionnalisation d'un temps dédié à la communication entre enseignants et ATSEM.

- ✓ Il est important de rappeler que si des parents s'adressent à l'ATSEM pour obtenir des renseignements concernant les apprentissages, l'évolution de l'enfant dans son comportement, ou présentant un caractère de confidentialité, cette dernière les orientera vers l'enseignant qui, lui seul, est habilité à transmettre ce genre d'informations. Cependant, ces informations pourront être communiquées par l'enseignant à l'ATSEM si l'enseignant le juge nécessaire et utile. L'ATSEM fera alors preuve de discrétion et d'éthique professionnelle pour ne pas communiquer ces informations.